



TOP 12 GAM et GAF : RÉGLEMENTATION



ANNEXE 3 : Le responsable du jury

Désignation

Le responsable national des juges établit la liste des juges à convoquer pour les différentes rencontres du TOP 12.

La liste des juges convoqués est publiée par la Fédération :

- Pour la phase qualificative, (cf calendrier et échéancier).

Les juges convoqués sont obligatoirement licenciés dans un club d'un département autre que celui du club organisateur. Ils ne peuvent juger ou avoir jugé pour un club de la même poule.

Pour la phase qualificative, 3 juges de niveau 4 minimum sont convoqués. Le responsable national des juges désigne celui qui officie comme responsable du jury. Les juges convoqués ne peuvent avoir jugé pour l'un des clubs de la rencontre.

Les juges convoqués sont pris en charge par le club organisateur et remboursés sur place selon la réglementation financière (article 13.4).

Fonction du responsable du jury

Le responsable du jury doit avoir connaissance de la réglementation spécifique du TOP 12.

Il a pour mission de s'assurer de la bonne application de la réglementation pour le déroulement de la compétition et du code de pointage FIG pour l'évaluation des mouvements présentés par les gymnastes.

En cas de besoin, le responsable du jury informe et donne son avis au délégué fédéral et se conforme aux décisions prises par celui-ci.

Avant le jour de la rencontre :

- Prend contact avec le COL pour échanger les informations sur la rencontre et s'assure auprès du COL que les juges complémentaires proposés par le COL ont été désignés par le responsable régional des juges.

Le jour de la rencontre :

Avant la compétition

- Rencontre avec les autres juges convoqués, le délégué fédéral, le responsable COL et les responsables des équipes.
- Contrôle les agrès avec le délégué fédéral.
- Fait le point avec le délégué sur le déroulement de la compétition et les aspects réglementaires.
- Gère la réunion de jury.

Pendant la compétition

- Rappelle au responsable du suivi de l'ordre de passage des gymnastes et au secrétaire d'atelier, le règlement spécifique de déroulement du TOP 12.
- Coordonne le travail des juges de lignes, chronométreur et secrétaire d'atelier.
- Contrôle le respect des temps d'échauffement.
- Signale au gymnaste qu'il a 30 secondes pour débiter son mouvement.
- Enregistre le nom des gymnastes qui participent aux duels.
- Supervise le jury D, contrôle le travail des juges et s'assure que les gymnastes obtiennent les notes justes.
- Evalue et remet au secrétaire d'atelier la note de difficulté (note D) en accord avec l'autre juge convoqué
- Evalue et remet au secrétaire d'atelier le total de ses déductions comme l'autre juge convoqué pour l'établissement de la note d'exécution (note E).
- Valide la note FIG à l'issue du calcul informatique.
- Annonce à l'animateur les notes FIG et le résultat à l'issue des duels.
- Donne les informations sur la note D d'un gymnaste, si l'entraîneur de l'équipe concerné a demandé des explications dans les 10 secondes qui suivent l'affichage des notes FIG. Peut, s'il l'estime nécessaire au regard de l'application du code de pointage, modifier la note D. La note finale est ensuite ajustée en conséquence, ainsi qu'en cas de besoin, le résultat du duel et le score de la rencontre.

Fin de la compétition

- Contrôle et valide le résultat final de la rencontre et le palmarès officiel avec le délégué fédéral.
- Fait son rapport sur le déroulement du jugement auprès du délégué fédéral.

Plan de la table des juges

Quand il n'y a pas d'obstacle à la visibilité, il est conseillé d'installer une table unique pour juger l'ensemble des agrès.

Juge club organisateur Juge E4	Juge convoqué Juge E3	Juge convoqué Juge D2/E2	Responsable jury Juge D1/E1	Secrétaire d'atelier ScoreGym	Juge club visiteur Juge E5
--------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------